



ALGÉRIE

1830 - 1962

LE CERCLE
MANOUCHIAN





LA GUERRE de LIBÉRATION

1957 - 1961

7 Janvier 1957

Début de la bataille d'Alger.

Deux ans après le déclenchement de la guerre d'Algérie, le gouvernement français confie au général Jacques Massu les pleins pouvoirs de police sur le Grand Alger (800.000 habitants dont une moitié de musulmans).



Encore une trahison socialiste.

Guy Mollet, élu après une victoire de gauche largement acquise à la paix en Algérie, confie le portefeuille de la Justice à François Mitterrand (39 ans). Celui-ci fait voter le 12 mars 1956 par la gauche (communistes et socialistes) et une bonne partie de la droite une loi sur les «pouvoirs spéciaux» qui au lieu des négociations espérées, apportera quelques mois plus tard une base légale à la torture.

Le document est bref :

«Article 1er

L'ensemble des pouvoirs de police, normalement dévolus à l'autorité civile, sont dévolus à l'autorité militaire.

Article 2

Le général Massu est chargé de l'exécution du présent arrêté. Serge Barret, préfet d'Alger».



L'emploi de la torture par les hommes de Massu suscite d'emblée les protestations de maints responsables démocrates et chrétiens qui le considèrent injustifiable quels qu'en soient les résultats.

Neuf mois après avoir obtenu les pleins pouvoirs, le général Massu peut se flatter d'avoir gagné la «bataille d'Alger», mais au prix de 3.024 disparitions de suspects (selon la liste établie par Paul Teitgen), y compris des Français de métropole qui soutenaient la cause indépendantiste comme le mathématicien communiste Maurice Audin.

<http://www.youtube.com/watch?v=wGPqpxHJUCg>

TENSION AU MOYEN-ORIENT

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

BON DE PARTICIPATION 9

TRÈS GRANDE JOURNÉE

d'union et de lutte POUR LA PAIX EN ALGERIE

Grèves et débrayages par milliers

DÉCLARATION du Parti Communiste Français

Le Parti Communiste Français, au nom de ses millions de militants et de sympathisants, au nom de ses millions de militants et de sympathisants...



DE LA BANLIEUE OUVRIÈRE AU QUARTIER LATIN...

LE BRISE-GLACE ATOMIQUE SOVIÉTIQUE VA PRENDRE LA MER

Le brise-ice soviétique, le plus puissant jamais construit, va partir à la mer...



17 Octobre

Le 17 octobre est une journée d'union et de lutte... Les grèves et débrayages par milliers...

PINAY présente aujourd'hui à l'Assemblée un ministère de coup de force

SUCRE : HAUSSE DE 8 FRANCS PAR KILO. DES AUJOURD'HUI

Que se passe-t-il ?

UN BASTION FOMÉ SUR L'ÉTRANGER

FAUSSES PASSERES

CONGRES FRANÇAIS

La Guerre, que le pouvoir politique en France continue d'appeler les « événements d'Algérie »



Les paras dans la casbah



Les paras dans les Aures



Dépose de légionnaires du côté d'Ain Sefra



Tortures de prisonniers



Un groupe de l'ALN, quelque part dans le bled.



Des prisonniers

7 Janvier 1958

Début de l'exploitation du pétrole saharien

C'est en janvier 1956 que le pétrole a été découvert pour la première fois au Sahara, à Edjeleh, dans la région d'In Amenas, Fort Polignac à l'époque.

La découverte du plus grand champ pétrolier algérien, Hassi Messaoud est intervenue en juin de la même année.

Déjà la guerre pour le pétrole !



Tout de suite après la première découverte à Edjeleh, on se mit à réfléchir au niveau des plus hautes autorités de l'Etat français représentant de la haute finance sur la manière de séparer le Sahara du reste du territoire algérien et d'en faire une entité à part. **C'est cette situation jugée inacceptable pour les Algériens qui fera capoter toutes les tentatives de règlement pacifique de la "question algérienne", comme on disait à l'époque.**

Et pendant ce temps là ...

Des milliers d'algériens et d'algériennes souffriront le martyr et de jeunes français donneront leur vie.

Comme on le verra plus tard à Evian, le FLN était disposé à faire des concessions quant à l'exploitation des hydrocarbures au Sahara par les compagnies françaises, à offrir toutes les assurances nécessaires pour cela, mais aussi et surtout à garantir l'approvisionnement de la France en pétrole.

Il était, par contre formellement opposé à toute amputation du territoire algérien.

13 Mai 1958

Coup d'état à Alger. Prise du pouvoir par le général De Gaulle

Le 13 mai 1958, les Algérois d'origine européenne en appellent au général de Gaulle pour maintenir la souveraineté de la France sur l'Algérie. L'insurrection va avoir raison de la IV^e République... et inutilement prolonger la guerre d'Algérie en mettant fin aux espoirs nés quelques mois plus tôt.



Le 15 mai 1958, le général Raoul Salan prononce une allocution devant le comité de salut public à Alger, à l'intérieur du Gouvernement général d'Alger : «*Vive la France, vive l'Algérie française, vive le général de Gaulle !*»



Les dés sont jetés avec cet appel public au Général, éjecté de l'activité politique en 1947 mais toujours très désireux de donner à la France des institutions plus stables que la IV^e République va reprendre du service avec l'aide efficace de la banque Rothschild représentée au gouvernement par Georges Pompidou.

Investi de la présidence du Conseil, le général Charles de Gaulle s'attelle à la mise sur pied d'une nouvelle Constitution. Elle est approuvée par référendum le 28 septembre 1958 avec 79,2% de Oui et toujours en vigueur.

LES FASCISTES
ont manifesté hier
à Paris aux cris de
l'armée au pouvoir
(Voir en page 3)

DERNIERE MINUTE
A 14 h 30, l'Assemblée nationale s'est réunie...
L'Assemblée nationale s'est réunie à 14 h 30...
L'Assemblée nationale s'est réunie à 14 h 30...

ALERTE AU FASCISME! COUP DE FORCE A ALGER

Appel du Bureau Politique du Parti Communiste Français

Un coup de force fasciste s'est produit à Alger le 13 mai 1958. Les fascistes ont tenté de renverser le gouvernement de la République. Ils ont occupé les bâtiments officiels et adressé un ultimatum au Président de la République.

Le Parti Communiste Français appelle à la résistance et à la lutte contre le fascisme.

du général Massu et des ultras
qui occupent les bâtiments officiels
et adressent un ultimatum
au Président de la République



**"L'HUMANITÉ" SAISIE
POUR LA 12^e FOIS...**

Pour la douzième fois, le journal "L'Humanité" a été saisi par les autorités algériennes. Les fascistes ont tenté de empêcher la diffusion de nos journaux.

Le débat d'investiture a commencé à l'Assemblée

Waldeck ROCHET:
« C'est seulement avec une majorité comprenant les communistes que l'on fera la paix en Algérie, malgré et contre les ultras. »



LIBAN
L'insurrection populaire maîtresse des quartiers ouest de Beyrouth

Les insurrections populaires ont éclaté dans les quartiers ouest de Beyrouth. Les habitants se sont levés pour défendre leur ville contre les troupes israéliennes.

NIXON A REÇU AU VENEZUELA L'ACCUEIL LE PLUS HOSTILE
qu'il ait rencontré dans sa tournée

Nixon a été reçu au Venezuela avec un accueil très hostile. Les habitants ont manifesté contre sa présence dans le pays.

Victime d'une attaque de paralysie un chirurgien hongrois achève une opération (de la main gauche) et succombe

Un chirurgien hongrois a succombé à une attaque de paralysie pendant qu'il effectuait une opération. Il a continué à travailler avec sa main gauche jusqu'à la fin.

CE SOIR à 20 h. 30, AU CIRQUE D'HIVER

avec la présidence de **Raymond CUYOT** **Jacques DUCLOS** et **Waldeck ROCHET**

EXPOSERONT LA POSITION DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS SUR LES PROBLÈMES SOULEVÉS PAR LA CRISE MINISTÉRIELLE

Journal l'Humanité du 14 mai 1958

Août 1958

La guerre traverse la Méditerranée

Vague d'attentats partout en France

Garage de la Préfecture de Police de Paris 13ème arrondissement, Cartoucherie militaire de Vincennes, entrepôts et dépôts d'essence à Vitry, à Gennevilliers, à Toulouse, à Port-la-Nouvelle et surtout à Mourepiane dans la banlieue de Marseille où les cuves de stockage de carburant sautent et flambent à la même heure dans la nuit du 24 au 25 août. Les dégâts sont considérables.

<http://www.ina.fr/fresques/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00224?video=Repmed00224>

Le soutien de la lutte pour l'Indépendance par l'émigration algérienne se matérialise notamment par la réunion de fonds de plus en plus importants destinés à alimenter le trésor de guerre du FLN : 800 000 € (600 millions d'anciens francs) par mois au début de 1958 et 1,4 millions d'€ en 1959.

Ces « traîtres » qui sauvèrent l'honneur de la France, les « porteurs de valises »

« Les sommes récoltées chaque mois auprès des Algériens de France, au titre de l'« ichtirak » (l'impôt révolutionnaire), étaient remises aux porteurs de valises d'origine française, centralisées dans une dizaine d'appartements parisiens, puis entreposées dans trois autres où un décompte minutieux était effectué. Un dernier appartement centralisait la collecte » (Réseau Jeanson, puis réseau Curiel). Les membres du réseau se chargeaient ensuite de faire passer ces sommes en Suisse.

En cet automne 1958, ceux qui avaient souhaité la venue au pouvoir du Général De Gaulle pour qu'il ramène la paix en Algérie s'inquiètent. On enregistre les premières contradictions publiques entre lui et les ultras mais cependant ses actes vont dans le sens d'un effort militaire accru.

Des personnalités, des groupes, militent avec courage en France avec pour dénoncer les méthodes de guerre employées en Algérie et pour réclamer la paix par la négociation, mais il faut bien constater que le P.C.F reste encore seul en tant que parti à affirmer le droit des algériens à l'indépendance.



Mourepiane août 1958

20 Décembre 1960

L'ONU reconnaît à l'Algérie le droit à l'autodétermination



Journal La Marseillaise du 20 décembre 1960

Et pendant ce temps là !

Près de deux millions et demi d'Algériens sont enfermés dans des camps de regroupements, sans compter les " recasements " et autres types de centres, soit au total trois millions et demi qui ont dû abandonner leur domicile, c'est-à-dire 40% de la population algérienne. Tout a été fait, des deux côtés de la Méditerranée, pour qu'on n'en parle plus une fois la guerre finie.



Camps de regroupement ou camps de concentration ?



En 1959, malgré le scandale soulevé par le rapport rédigé par Michel Rocard, après une enquête qu'il a réalisée dans différents endroits d'Algérie, il révéla les conditions dramatiques du déplacement de masse des populations et son caractère inhumain, la politique de regroupement ne s'arrêta pas et se réemploiera sous d'autres appellations et sera intégrée dans le plan de Constantine élaboré par l'Etat français vers la fin de la guerre.

Les conséquences durables de la politique de terre brûlée menée par la France



Camp de Ain Zida



Après l'Indépendance, les autorités algériennes nient le problème. En détruisant la société rurale, le regroupement a détruit les traditions communautaires qui furent dès lors remplacées par le salariat.



Pour Bourdieu et Sayad, « en les privant des assurances et des sécurités que leur fournissait l'ordre économique et social d'autrefois, en les abandonnant à l'oisiveté et aux occupations de fortune, en les dépossédant entièrement de la responsabilité de leur propre destin, en les plaçant dans une situation d'assistés, on transforme les paysans en sous-prolétaires qui perdent le souvenir des anciens idéaux d'honneur et de dignité. »

8 Janvier 1961

Référendum sur l'autodétermination en Algérie

« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? »

Non :

5 817 775 (25,01 %)

Oui :

17 447 669 (74,99 %)



Inscrits : 32 520 233

Abstention : 8 533 320
(26,24 %)

Blancs ou nuls : 721 469
(2,22 %)

Exprimés : 23 265 444

**Loi n° 61-44 du 14 janvier 1961
concernant l'autodétermination des populations algériennes
et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination**

Article premier.

Dès que les conditions de la sécurité en Algérie permettront d'y rétablir le plein exercice des libertés publiques, les populations algériennes feront connaître, par la voie d'une consultation au suffrage direct et universel, le destin politique qu'elles choisiront par rapport à la République française.

Les conditions de cette consultation seront fixées par décret pris en conseil des ministres.

Les actes qui seraient éventuellement établis en conséquence de l'autodétermination seront soumis au peuple français conformément aux procédures constitutionnelles.

Article 2.

Jusqu'à l'accomplissement de l'autodétermination, tel que prévu à l'article premier, des décrets pris en conseil des ministres régleront l'organisation des pouvoirs publics en Algérie suivant les dispositions de l'article 72 de la Constitution et d'après les conditions suivantes :

a - Attribuer aux populations algériennes et à leurs représentants les responsabilités relatives aux affaires algériennes, tant par l'institution d'un organe exécutif et d'assemblées délibérantes ayant compétence pour l'ensemble des départements algériens, que par celle d'organes exécutifs et délibérants régionaux et départementaux appropriés ;

b - Assurer la coopération des communautés ainsi que les garanties appropriées à chacune d'elles.

c - Instituer des organismes ayant compétence relativement aux domaines concernant en commun la métropole et l'Algérie et assurer, au sein de ces organismes, la coopération de représentants de la métropole et de représentants de l'Algérie.